

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-07/57C

Objet : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2021-03/24C : MISE A JOUR DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Montescot, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	30
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	30		Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Pascale GUICHARD (à partir du point n°5) Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Frédéric TOMASINI.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alison BALESTRIERI donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Sylvie BEAULIEU donne pouvoir à René MONTALAT
Marie-Ange DESTAVILLE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Thierry LOPEZ donne pouvoir à Damien BRINSTER
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ
Adeline SERRET-SUMALLA donne pouvoir à Jean ROMEO
Sylvie TORRES donne pouvoir à Alain GIRBAL

Absents excusés :

Serge BENET, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE, Jean-Pierre THOLLET.

Secrétaire de séance

Myriam DARDENNE

Date de convocation :

1^{er} juillet 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

La liste des voies d'intérêt communautaires recensées dans la délibération n° 2021-03/24C du conseil de communauté du 31 mars 2021 comme ayant été transférées à la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », doit être mise à jour en raison de changements d'appellation de certaines voies, du rajout des Zones d'Activités Economiques et de la modification de la numérotation.

Voici la nouvelle liste :

SAINT-CYPRIEN :

1. Chemin rural dit du « Pas d'Avall » qui rejoint le chemin rural du mas « Jouy d'Arnaud »,
2. Chemin rural dit de « Villerasse » qui rejoint le chemin rural du « Pas d'Avall »,
3. Chemin rural dit du Mas « Jouy d'Arnaud » jusqu'à la RD 81,
4. Au départ de la RD 22 (depuis le rond-point de la rue Blaise Cendrars), le chemin rural « d'Al Roure » en totalité,
5. L'avenue du Roussillon, le rond-point du stade de la Tine, la rue Bernstein, le rond-point Arago, le Cami de la Mar dans sa totalité et le chemin des Douaniers,
6. Chemin de Latour aux Aspres, de la limite avec Latour-Bas-Elne jusqu'au Cami de la Mar,
7. Chemin rural de Latour-Bas-Elne jusqu'au « Cami de la Mar »,
8. Chemin rural de Latour à la Mer qui rejoint le « Cami de la Mar »,

9. De la RD 40 jusqu'à la RD 81 : chemin n°9 de Saint-Cyprien au Mas des Capellans,
 10. Du chemin n°9 jusqu'au chemin rural dit de Latour-Bas-Elne : chemin rural de la « Prade d'En Vell »,
 11. Chemin dit de Latour-Bas-Elne jusqu'au chemin n°9,
 12. Chemin de la « Varnède » de la RD 40 jusqu'au chemin « d'Al Roure »,
 13. Tronçon du chemin du « Pas d'En Ferre » de la limite de Latour-Bas-Elne jusqu'à la RD 81,
 14. Chemin du « Pas de la Négade » et son pendant de l'autre côté de la départementale, le chemin de la Batterie du Tech dans sa partie de Saint-Cyprien,
 15. Avenue Armand Lanoux, de la RD 81 jusqu'à l'hôtel « La Lagune » et de la RD 81 jusqu'au rond-point sur le Chemin des Douaniers, jusqu'à la limite du domaine public portuaire.
 - 15.BIS Rue Schweitzer.
 16. Chemin rural qui part du chemin rural de Latour-Bas-Elne à la mer et qui va jusqu'au chemin rural de Latour-Bas-Elne jusqu'au « Cami de la Mar » (du 7 au 8)
 17. Avenue des Champs de Neptune, qui va du chemin de la Batterie du Tech jusqu'à l'avenue Armand Lanoux,
 18. Chemin n°9 de Saint-Cyprien au Mas des Capellans,
 19. Chemin rural de Latour à la Mer (ancienne STEP),
 20. Voirie menant à la nouvelle STEP,
 21. Voirie déchetterie.
 22. Rue Maurice Druon (du rond-point de la RD 81 au centre commercial des Capellans)
 23. Chemin du Mas Salvat
 24. Liaison Structurante Durable du giratoire de la RD 22/Villerasse à la rue du Ponent
- A. ZAE Nautique (rue Maurice Ravel, rue Marc Antoine Charpentier)
 - B. ZAE Becquerel (rue Becquerel)
 - C. ZAE du Village (rue Courteline, rue Tharaud, rue Edmond About, rue Jean de Lattre de Tassigny)
 - D. ZAE Las Hortes (rue du Gargal, rue du Ponent, rue du Mitgjorn)

LATOUR-BAS-ELNE :

25. Chemin de Charlemagne,
 26. Chemin du Moulin,
 27. Avenue d'Elne,
 28. Avenue de Saint-Cyprien,
 29. Chemin Els Padraguets,
 30. Rue de la Tramontane,
 31. Avenue de la Mer (prolongement),
 32. Avenue de la Mer,
 33. Rue du Centre,
 34. Chemin du Pas de la Négade,
 35. Chemin du Pas d'En Ferrer,
 36. Avenue du Tech et rue de la Fontaine jusqu'à sa liaison avec la rue du Centre,
 37. Chemin dels Horts
- D. ZAE Las Hortes (rue du Mitgjorn)
 - E. Zone Commerciale des Aspres (avenue Lou Torrent)

ALENYA :

- 38. Route du Golf,
- 39. Route de Saint-Cyprien,
- 40. Chemin de Las Ribes (voie communale n°5)
- 41. Avenue de la Mer,
- 42. Avenue de Perpignan,
- 43. Rue du Réart/ Voie communale n°7 d'Alenya à Saleilles dit des vignes,
- 44. Chemin communal n°1 de Perpignan à Saleilles (traverse de Saleilles),
- 45. Voie communale n°4 de Saint-Nazaire au Mas Blanc,
- 46. Rue André Bouille,
- 47. Avenue du Littoral,
- 48. Rue de la Pompe,
- 49. Rue Pasteur,
- 50. Voies d'accès à la zone d'activités (rue des compagnons) : rue du 6 juin et rue du Paradis,
- 51. Voie de liaison entre la route du Golf et le rond-point de la route de Saint-Cyprien

- F. ZAE La Colomina (rue Louis Noguères)
- G. ZAE du Béarn (rue des Compagnons)

CORNEILLA DEL VERCOL :

- 52. Chemin rural de la Clinique Du Pré
- 53. Allée Paul Claudel du Rond-point de l'Aspre au Rond-point des Arènes
- 54. Route de Saint-Cyprien
- 55. Chemin de Villeneuve
- 55.BIS Chemin de Villeneuve

MONTESCOT :

- 55.BIS Chemin des Terres Verts

- H. ZA Pain de Sucre

THEZA

- 56. Chemin rural de la Clinique Du Pré
- 57. Rue du Canal
- 58. Route de Saleilles
- 59. Chemin de Carlus Magnus

- I. Zone Artisanale (Rue des Acacias et Impasse des Peupliers)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✎ **APPROUVE** la modification de la liste des voies d'intérêt communautaire de la délibération n°2021-03/24C du 31 mars 2021 au profit de celle actualisée et présentée ci-avant ;

✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260708-2026-07-57C-DE
Date de télétransmission : 15/07/2026
Date de réception préfecture : 15/07/2026

Pour extrait conforme,
Le Président,

